

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUEES  
ET DES DELEGUES DU SER**

**Samedi 28 avril 2007  
Maison de la Paroisse, Yverdon-les-Bains**

<b>Présidente</b>	<b>:</b>	<b>Mme Angela Migliaccio-Santschi, SEJ</b>
<b>1er vice-président</b>	<b>:</b>	<b>M. Gaëtan Emonet, SPFF</b>
<b>2ème vice-président</b>	<b>:</b>	<b>M. Martial Delacour, SPV</b>
<b>Président du SER</b>	<b>:</b>	<b>M. Georges Pasquier</b>
<b>Sont présent-e-s</b>	<b>:</b>	<b>79 délégué-e-s</b>

## Table des matières

<b>0.</b>	<b>Ouverture par la présidente de l'AD</b> .....	<b>3</b>
<b>1.</b>	<b>Salutations et parole aux invité-e-s</b> .....	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Nomination des scrutateurs, scrutatrices</b> .....	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>Appel des délégué-e-s</b> .....	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b> .....	<b>4</b>
<b>5.</b>	<b>Approbation du PV de l'AD du 2 décembre 2006, Sierre</b> .....	<b>4</b>
<b>6.</b>	<b>Comptes SER et Educateur</b> .....	<b>4</b>
	<i>6.1 Présentation</i> .....	<i>4</i>
	<i>6.2 Rapport de la Commission de vérification des comptes</i> .....	<i>6</i>
	<i>6.3 Discussion</i> .....	<i>6</i>
	<i>6.4 Approbation</i> .....	<i>7</i>
	<i>6.5 Suite des événements et perspectives</i> .....	<i>7</i>
<b>7.</b>	<b>Règlement de l'AD</b> .....	<b>8</b>
	<i>7.1 Présentation</i> .....	<i>8</i>
	<i>7.2 Amendements</i> .....	<i>8</i>
	<i>7.3 Approbation</i> .....	<i>8</i>
<b>8.</b>	<b>Dispositions transitoires</b> .....	<b>8</b>
<b>9.</b>	<b>Infos SER : Etat des lieux et perspectives</b> .....	<b>9</b>
<b>10.</b>	<b>Divers</b> .....	<b>9</b>
	<i>Semaine romande de la lecture</i> .....	<i>9</i>
	<i>CPA (Coopération pédagogique en Afrique)</i> .....	<i>9</i>
	<i>Prochains rendez-vous</i> .....	<i>9</i>

## 0. Ouverture par la présidente de l'AD

**A. Migliaccio** adresse un bref message de bienvenue aux délégués et annonce la mise à disposition de documents à l'entrée de la salle : le bilan comptable au 27.04.07, un document concernant le Congrès et un 3<sup>ème</sup> concernant la Semaine romande de la lecture. Elle passe ensuite la parole au président du SER.

Après les salutations d'usage, **G. Pasquier** annonce une assemblée pas très ordinaire étant donné que les comptes, malgré le report de l'AD, ne sont toujours pas bouclés. Il ajoute que toutes les informations utiles seront données au pt 6.

*Mise en circulation de la liste des présences.*

*Les délégués sont priés de décliner leur nom, prénom et association cantonale à chaque intervention et de s'exprimer à haute et intelligible voix.*

## 1. Salutations et parole aux invité-e-s

**La présidente de l'AD** informe que, vu l'ordre du jour très statutaire, le CoSER a décidé de limiter les invitations au strict minimum, à savoir la CIIP, la FAPERT, LCH et les membres d'honneur.

Elle salue la présence :

- **de M. Ueli Weber**, représentant de LCH et chargé de la communication entre les deux faitières ;
- **des membres d'honneur suivants** : Mme Josiane Thévoz, MM. Willy Allenbach et Michel Deppierraz.

Sont excusés :

- **M. Christian Berger**, secrétaire général de la CIIP;
- **La FAPERT**, par sa présidente **Mme Anne Seydoux**, qui tient son assemblée générale ce même jour au Tessin ;
- **M. Beat Zemp**, président de LCH ;
- **les membres d'honneur suivants** : Mmes Juliane Corboz et Mado Raboud, MM. René Blind, Roudy Grob, Walo Hutmacher, Jacques-André Tschoumy et Jacques Weiss.

*Minute de silence observée en l'honneur de **M. Hugues Plomb**, ancien secrétaire général du SEJ et membre d'honneur du SER, décédé en décembre dernier.*

**A. Migliaccio** passe ensuite la parole à **Ueli Weber**.

**Le représentant de LCH** remercie le SER pour son invitation, apporte les salutations du Comité directeur de LCH et en particulier celles de son président, B. Zemp, retenu par d'autres obligations. Il fait état brièvement des principales préoccupations du moment de la faitière alémanique : violence dans les écoles, projet de restructuration de LCH (avec étude de nouveaux statuts), projet pour les enseignants de plus de 50 ans afin d'éviter les burn-out, ...  
En conclusion, il formule ses meilleurs souhaits pour cette AD.

## 2. Nomination des scrutateurs, scrutatrices

Le vice-président de l'AD, **G. Emonet**, propose les personnes suivantes pour remplir la fonction de scrutateurs :

- **Manuela Baud, SGP ;**
- **Claudine Bonzon, SPV.**

*Ces personnes sont nommées par acclamations.*

### 3. Appel des délégué-e-s

Les présidents des AC communiquent le nombre de délégués présents :

AMCOFF : 1 / 3

SEJ : 6 / 10

SPG : 8 / 16

AVECO : 2 / 8

SEJB : 6 / 8

SPV : 31 / 34

SAEN : 4 / 8

SPFF : 7 / 12

SPVal : 14 / 17

soit, au total, **79 délégués** sur 116 possibles.

**Le bureau de l'AD** demande la vérification du décompte des délégués par lever des cartons de vote.

***Les scrutateurs confirment ce décompte.***

### 4. Approbation de l'ordre du jour

*Cf. document reçu*

**G. Pasquier** propose les modifications suivantes :

- En ce qui concerne les comptes, ajout d'un *pt 6.5 : suite des événements, perspectives.*
- La suppression du *pt 10 : participation du SER au Prix littéraire et au Prix Pestalozzi*, qui devait être présenté par Francis Baour dont les problèmes de santé perdurent et qui vient de subir une nouvelle opération.

**La présidente de l'AD** soumet l'OJ, avec les modifications proposées par le président du SER à l'approbation des délégués.

***L'OJ, tel que modifié, est approuvé à une majorité évidente.***

### 5. Approbation du PV de l'AD du 2 décembre 2006, Sierre

*Cf. document reçu*

**A. Migliaccio** demande s'il y a des remarques ou des questions à propos du PV.

***Le PV est approuvé, sans question ni remarque, à une majorité évidente.***

*Remerciements à la secrétaire.*

### 6. Comptes SER et Educateur

*Cf. Bilan, état au 27.04.07, mis à disposition sur place*

#### 6.1 Présentation

**Le président du SER** rappelle le souci du Comité de rendre le SER plus percutant et les nouvelles structures mises en place à cet effet, qui ont conduit à l'adoption de nouveaux statuts. A l'AD de Sierre, en décembre dernier, le SER était optimiste quant à l'avenir et espérait oublier quelque peu ses préoccupations « boutiques » pour pouvoir aborder des sujets plus pédagogiques. C'était sans compter un certain nombre de problèmes qui ont conduit le CoSER à décider de repousser l'AD prévue en mars. Ces problèmes sont d'ordre purement comptable et, dans ce domaine, les difficultés se sont ajoutées les unes aux autres. Il fait un bref historique :

- Séparation d'avec la fiduciaire suite à l'AD houleuse de mars 2006 ;
- Période de latence au niveau de la gestion de la comptabilité ; recherche d'une solution intérimaire (avec une brève intervention d'un Jurassien qui, finalement, a refusé le poste) ;
- Engagement en juin 2006 du comptable actuel pour 1 année ;
- Début 2007 : réactivation du Gr. Finances. But : donner un coup de pouce au comptable et pallier l'absence prolongée de F. Baour.

Dès lors, les mauvaises surprises techniques sur le plan comptable n'ont cessé de surgir et de prendre du volume jusqu'à une séance extraordinaire du CoSER qui a résolu de mettre à contribution à plein temps tout ou partie des membres du Gr. Finances. Ce travail intensif a mis en évidence des bizarreries qui couvraient toute la période du comptable actuel, mais aussi celle de la fiduciaire et la période intermédiaire. Ce très important travail n'a pu être mené à son terme avant la vérification des comptes pourtant déjà reportée à deux reprises. Il a manqué environ deux jours, malgré le formidable effort consenti. Une certitude : le CoSER a commis bien malgré lui une sérieuse erreur de « casting » en engageant le comptable actuel. **G. Pasquier** souligne que le Comité SER présente ces faits avec sérénité, responsabilité et efficacité.

Sérénité parce que, même si tous les espoirs nourris pour cette AD ne sont pas tous réalisés, le CoSER a le sentiment, plus qu'à aucun moment dans les semaines écoulées, d'être au terme du processus. Des informations sur l'engagement imminent d'un secrétaire général seront données ultérieurement.

Responsabilité parce que, malgré les péripéties à rebondissements vécues ces dernières semaines, nombre de personnes qualifiées n'ont compté ni leur temps, ni leurs efforts et que le CoSER se présente devant l'AD en assumant ses devoirs.

Efficacité puisque le CoSER a pris des dispositions, une fois les problèmes identifiés, pour sortir de cette spirale infernale.

Il tient à remercier vivement le Gr. Finances, composé de J.-M. Haller (SPV), A.-M. Mesiano (SPVal) et R. Marty (SPFF), les associations cantonales qui ont mis à disposition ces personnes, les vérificateurs des comptes qui se sont réunis à 3 reprises à Martigny et les secrétaires de l'Éducateur et du SER qui se sont également investies dans ces travaux de contrôle.

Il passe ensuite la parole à J.-M. Haller, qui a conduit le Gr. Finances, pour quelques explications sur les difficultés rencontrées et la présentation du bilan distribué ce matin.

**J.-M. Haller** débute son intervention en relevant que le Gr. Finances a, aujourd'hui, le sentiment du travail accompli, mais est un peu frustré car il espérait pouvoir présenter à l'AD un bilan et des résultats comptables certifiés exacts, bien que non vérifiés.

Il précise que le Gr. Finances a été mandaté par le CoSER début janvier pour analyser la situation de la comptabilité 2006 et émettre un certain nombre de propositions concernant la gestion future des comptes du SER, notamment une simplification du plan comptable dans le but de faciliter le travail et de rendre les comptes plus lisibles. Dès début février, le Gr. Finances s'est rendu compte que le bouclage de la comptabilité 2006 posait problème au caissier. Dans un premier temps, il y a eu une certaine compréhension vis-à-vis de cette personne vu le degré de complexification de la comptabilité, conséquence historique d'une volonté de longue date de séparer au centime près les dépenses afférentes au SER de celles liées à l'Éducateur.

Un premier rapport du Gr. Finances a été adressé au CoSER, soulignant qu'il fallait laisser plus de temps au caissier et proposant, de ce fait, le report de l'AD, la date du 10 mars ne permettant pas le bouclage de la comptabilité.

Dans le même temps, le Gr. Finances a transmis un certain nombre de remarques et de demandes précises au caissier, lui rappelant qu'il avait l'obligation de boucler les comptes pour le 28 mars (date fixée pour la 2<sup>ème</sup> séance des vérificateurs de comptes). Le Gr. Finances s'est également assuré auprès du caissier qu'il s'estimait compétent pour assumer la responsabilité pour laquelle il avait été engagé et qu'il avait bien compris ce qu'impliquait cette responsabilité au niveau du travail à accomplir.

Une semaine avant la 2<sup>ème</sup> séance de vérification, le Gr. Finances a décelé toute une série de problèmes et a établi une liste d'éléments à contrôler et à corriger. Le 28 mars, la Commission de vérification présentait un rapport intermédiaire qui mettait en évidence les comptes où des problèmes avaient été constatés.

Une 3<sup>ème</sup> séance de vérification a été fixée au 25 avril. Le Gr. Finances est arrivé le 18 avril pour vérifier que les comptes avaient été bouclés correctement. Or, à ce moment-là et bien que suffisamment de temps ait été mis à disposition du caissier pour effectuer son travail, le Gr. Finances a découvert une couche supplémentaire d'erreurs et d'imprécisions comptables. De plus, les demandes de la commission de vérification n'avaient pas été prises en compte. Un rapport extrêmement sévère a alors été adressé au CoSER qui a tenu une séance extraordinaire le 20 avril durant laquelle a été prise la décision de mandater les membres du Gr. Finances, selon leurs disponibilités, pour effectuer un travail de fond sur la comptabilité 2006. Le journal comptable a été repris à zéro, les 4'500 écritures contrôlées et tous les problèmes existants analysés.

Les erreurs constatées peuvent être classées en 3 catégories :

- les écritures à double ;
- les correctifs d'écriture ;
- l'absence d'écritures.

J.-M. Haller illustre ces types d'erreurs par de multiples exemples explicites.

**Il relève que cet important travail permet au Gr. Finances d'affirmer qu'il n'y a pas eu de malversations et que les finances du SER sont saines.**

Il annonce un bénéfice global sur l'année 2006 de l'ordre de Fr. 50'000.- à 70'000.- incluant une perte liée à l'Éducateur et comparable à celle des années précédentes. Il ajoute encore que le Gr. Finances avait également été mandaté pour étudier l'avenir de l'Éducateur, dont le prix de l'abonnement n'a pas évolué depuis des années. Un rapport a été remis au CoSER. L'Éducateur ne peut pas continuer à être financé de cette manière et des solutions doivent être trouvées au plus vite.

Il commente ensuite le document « Bilan - état au 27.04.07 » mis à disposition des délégués en début de séance :

- les principaux comptes ont été entièrement contrôlés et les montants indiqués sont exacts (comptes marqués d'un trait noir dans la marge de gauche) ;
- les autres comptes doivent encore faire l'objet de vérifications de détail.

J.-M. Haller annonce que le Gr. Finances se réjouit de l'avenir, car l'analyse pointue effectuée pour comprendre, puis corriger la comptabilité a permis de gommer les nombreuses incohérences accumulées depuis des années et facilitera grandement le travail de simplification du plan comptable.

En conclusion, il souligne une fois encore l'absence de malversations et le bon état des finances du SER.

## **6.2 Rapport de la Commission de vérification des comptes**

**D. Sauvain, SEJB**, donne lecture du rapport de la Commission (*ci-annexé*) qui propose à l'AD de ne pas donner décharge au caissier et au Comité du SER pour la gestion des comptes 2006 et de refuser ces comptes.

## **6.3 Discussion**

En préambule, **G. Pasquier** informe que cette AD a été maintenue pour des raisons juridiques (obligation de présenter les comptes avant le milieu de l'année).

Il précise que le CoSER invite l'AD à suivre les conclusions de la Commission de vérification des comptes et à reporter l'adoption des comptes à l'AD de novembre.

**La présidente de l'AD** ouvre la discussion.

**Y. Froidevaux, SPV et vérificateur des comptes** se dit très serein pour l'avenir, d'une part du fait de la prise en main de la comptabilité par le Gr. Finances, dont la compétence des membres est reconnue, et d'autre part, parce que l'engagement d'un secrétaire général, responsable de toute la gestion de la comptabilité, constitue la réponse adéquate à ces problèmes comptables.

Il indique encore que cette situation est la résultante d'un carrefour de circonstances, pas toutes maîtrisables, c'est pourquoi il propose de refuser les comptes, mais de les refuser dans la sérénité et dans la confiance. Enfin, il remercie le CoSER pour les mesures prises afin de remettre la situation sur les rails.

#### **6.4 Approbation**

L'acceptation, puis le refus des comptes sont soumis au vote de l'AD.

**Les comptes SER et Educateur sont refusés à l'unanimité.**

#### **6.5 Suite des événements et perspectives**

**G. Pasquier** informe que

- suite aux erreurs et aux manquements constatés, le CoSER va, bien évidemment, mettre un terme à l'activité du comptable actuel ;
- le Gr. Finances va achever son travail d'expertise et mettre en place les bases d'un nouveau plan comptable ;
- le CoSER a l'espoir que l'engagement du secrétaire général se fera au plus vite et permettra une prise en charge rapide et efficace de la comptabilité par celui-ci.

A ce propos, il indique que J.-F. Kunzi donnera quelques informations au pt 8.

#### **Questions des délégués :**

**V. Brêchet, SEJ**, demande si le CoSER envisage de réclamer des compensations financières ou autres au caissier mis en cause.

**Réponse de G. Pasquier** : Tout s'est déroulé très vite et le CoSER n'a pas eu le temps d'étudier de quelles mesures serait accompagné le licenciement.

**Y. Froidevaux, SPV**, souhaite que le CoSER étudie la possibilité d'une vérification des comptes par une fiduciaire.

➔ Il demande une position du CoSER pour l'AD de novembre 2007.

**G. Pasquier** prend note et indique qu'il faudra voir dans un premier temps si cette demande est conforme aux nouveaux statuts.

**V. Brêchet, SEJ**, n'est pas satisfait de la réponse obtenue et souhaite savoir quelle compensation peut être demandée à un caissier qui n'a pas fait son travail.

**J.-F. Kunzi** précise que l'intéressé n'a pas encore été mis au courant d'une décision prise en CoSER extraordinaire la semaine dernière, mais confirmée hier et que le CoSER est donc tenu à une certaine confidentialité s'il ne veut pas se retrouver face à un recours en justice parce que la procédure n'a pas été respectée. Il souligne encore que le CoSER partage cette préoccupation et verra comment sanctionner un employé qui n'a pas fait son travail correctement.

## 7. Règlement de l'AD

*Cf. documents reçus*

### 7.1 Présentation

**J.-C. Savoy** résume brièvement les bases sur lesquelles il s'est appuyé pour rédiger le projet de règlement de l'AD, projet amendé par la suite en CoSER grâce à l'apport des comités des AC (*cf. Commentaires à propos du projet de règlement d'organisation de l'AD/SER*).

Il souligne que ce projet de règlement sépare très clairement les pouvoirs (AD = législatif / CoSER = exécutif), sauf en ce qui concerne la question du procès-verbal, dont la tenue resterait assumée par le secrétariat général du SER, ceci pour des raisons d'uniformité de présentation et afin que cette responsabilité ne constitue pas un obstacle à l'engagement de collègues au sein du Bureau de l'AD.

### 7.2 Amendements

Le projet de règlement de l'AD est passé en revue article par article, avec projection des textes. Au fur et à mesure, les propositions d'amendements sont inscrites dans le texte original par la secrétaire et sont soumises une à une à l'approbation des délégués (*cf. doc. ci-joint*).

### 7.3 Approbation

Le règlement, tel qu'amendé précédemment, est ensuite soumis dans sa globalité à l'approbation des délégués par **la présidente de l'AD**.

**Le Règlement d'organisation de l'AD est approuvé à l'unanimité.**

*Remerciements nourris à J.-C. Savoy.*

## 8. Dispositions transitoires

**J.-F. Kunzi** souligne la satisfaction du CoSER puisque le calendrier des dispositions transitoires, présenté à l'AD de Sierre en 2006, est jusqu'ici pleinement respecté (mis à part le mois de retard dû au report de cette AD).

La suite du calendrier prévoit l'élection à la présidence du SER et à la rédaction en chef de l'Éducateur, ainsi que la ratification de la nomination du secrétaire général. Ces importantes décisions se prendront à l'AD de novembre (et non décembre, comme mentionné sur le calendrier) qui se tiendra dans le Jura.

Pour les élections, le travail du CoSER consiste uniquement à présenter à l'AD les dossiers de candidatures.

En ce qui concerne le secrétaire général, le CoSER a mis le poste au concours au mois de mars : plus de 80 dossiers sont parvenus au SER. L'âge des candidats a constitué un premier critère de sélection, le CoSER estimant que la responsabilité de ce poste ne pouvait être confiée à une personne sans expérience. Ensuite, une sélection plus pointue a été faite selon les compétences les plus utiles au SER (comptabilité, production de textes, recherche, notions juridiques). Sur les 6 candidats retenus, 4 se sont désistés progressivement pour raisons diverses (délocalisation possible du lieu de travail, séances le samedi ou en soirée, ...). Après avoir auditionné les 2 candidats restants et vu l'importante différence de compétences entre l'un et l'autre, le groupe de travail ad hoc a décidé de ne présenter au CoSER qu'une seule personne. Le CoSER l'a reçue hier et s'est prononcé à l'unanimité en faveur de son engagement.

Quelques détails restent à régler. Mais aujourd'hui le CoSER peut pratiquement annoncer l'engagement du secrétaire général. Il entrera en fonction en principe en août 2007, comme prévu.

L'AD de novembre sera donc appelée à confirmer le choix du CoSER.

Cette nouvelle réjouit le CoSER qui espère, au travers de l'engagement de cette personne, un important gain en efficacité pour le SER. Cette refonte du fonctionnement a pris beaucoup de temps, mais était nécessaire.

A la question de **C. Bonzon, SPV**, de savoir si le SER a reçu des candidatures d'enseignants, la réponse est OUI.

## 9. Infos SER : Etat des lieux et perspectives

**G. Pasquier**, dans un message positif et dynamisant, fait état du rôle syndical primordial que le SER doit mener face aux attaques constantes que subissent les enseignants et l'école (*ce texte figure sur le site SER*).

Il énumère ensuite les principaux dossiers en cours : la formation ; HarmoS et ses suites ; la Convention romande et ses suites ; le français ; les langues 2 et 3 ; les moyens d'enseignement ; les directions d'école.

En conclusion, il annonce la tenue du 41<sup>ème</sup> congrès SER à Genève, le 22 septembre prochain. Résolument axé sur le travail et l'importance des enseignants et intitulé « Merci la pédagogie », ce congrès verra la participation de Philippe Meirieu, de Christian Frin et du dessinateur Thierry Barrigue.

## 10. Divers

### Semaine romande de la lecture

*Cf. document mis à disposition sur place*

**J. Marti, SEJB**, au nom du Groupe de pilotage de la SRL, annonce la 4<sup>ème</sup> édition de la Semaine romande de la lecture qui se déroulera du 26 au 30 novembre 2007 sur le thème « ECOUTER LIRE ».

Elle remercie chaleureusement les enseignants qui ont participé à la 3<sup>ème</sup> édition et invite instamment ceux qui ne l'auraient pas encore fait à adresser un retour sur l'expérience vécue par courriel à l'adresse : [lecture@le-ser.ch](mailto:lecture@le-ser.ch), soulignant l'importance que revêtent ces retours pour le Groupe de pilotage.

### CPA (Coopération pédagogique en Afrique)

**J. Marti** fait état du vif intérêt que rencontre CPA suite à une campagne de présentation faite dans toutes les AC et aux différents articles parus dans l'Educateur. Le contingent se renouvelle et rajeunit, ce qui réjouit le Comité.

De plus amples informations sur CPA se trouvent sur le site [www.fondationcpa.ch](http://www.fondationcpa.ch).

### Prochains rendez-vous

**La présidente de l'AD** donne rendez-vous aux délégués

- le 22 septembre, à Genève, pour le Congrès ;
- le 24 novembre, à Delémont, pour l'AD.

*Guide touristique mis à disposition.*

## Remerciements

**A. Migliaccio** clôt l'AD en remerciant :

- les délégués ;
- M. Ueli Weber, de LCH ;
- les membres d'honneur ;
- le président SER et les membres du CoSER ;
- Mme Lucie Pochon, responsable de la location de la « Maison de la Paroisse » ;
- le personnel du traiteur « La Ferme » ;
- la secrétaire du SER.

**G. Pasquier** adresse un merci chaleureux aux délégués et au bureau de l'AD pour le bon déroulement de cette assemblée.

Il signale la sortie imminente du No spécial de l'Éducateur consacré à la pédagogie comparée.

La présidente de l'AD :  
Angela Migliaccio-Santschi

La secrétaire du SER :  
Nicole Trincherro

## Annexes :

- amendements au Règlement d'organisation de l'AD
- rapport des vérificateurs de comptes
- liste des présences
- Règlement d'organisation de l'AD adopté